

Au conseil communal de Château-d'Oex

Rapport sur le préavis N° 13/2017: Demande de crédit pour les travaux d'investissements du Parc d'apprentissage « En Glacière » avec prise en charge du déficit d'exploitation dudit parc, saison hiver 2017/2018

Madame la présidente, mesdames les conseillères, messieurs les conseillers,

La commission composée de Monsieur Raymond Vuadens (1er membre, en remplacement de Madame Yvonne Wespi (1er membre) excusée, MME Karine Raynaud Rossier et de Messieurs Nicolas Burri, Jean-Philippe Blum et Yves-Julien Delessert (rapporteur) s'est réunie le mardi 3 octobre 2017 pour étudier le préavis cité en titre. Elle a entendu les délégués municipaux M. Charles-André Ramseier, Syndic, MM Christian Daenzer et François Jaquillard Municipaux ainsi que Monsieur Michel Bertholet directeur de Télé-Château-d'Oex SA.

En préambule, la municipalité nous explique le contexte du préavis mentionné en titre, la stratégie régionale, savoir où en est Télé-Château-d'Oex et ce qui a amené le préavis.

Monsieur le syndic nous explique le contexte de travail. Durant l'hiver dernier, au niveau des trois communes, une réflexion a été menée sur les remontées mécaniques ainsi que sur les infrastructures de loisirs et sportives en général. Dans la première phase qui touche les remontées mécaniques, il a été important d'amener une discussion avec Rougemont et Rossinière. En effet, le Canton veut aussi bien pour le fond d'équipement touristique régional pour la LADE et pour les crédits octroyés une unité de vue des trois communes; et ce de manière générale pas forcément que pour le ski. Le SPECo n'investira plus si nous ne sommes pas d'accord les uns avec les autres. Un rapport a été fait et transmis aux personnes concernées par le projet. Le *préavis* très détaillé qui a été établi par les trois communes est un rapport unique. Il s'agit du même rapport pour le SPECo, le fond d'équipement touristique et le conseil communal. Le rapport met en évidence le fait que les communes souhaitent, dans un premier temps, développer le ski d'apprentissage pour cet hiver déjà. Il était important de livrer un dossier précis au SPECo ainsi qu'au fond d'équipement touristique. Deux éléments intéressants sont à souligner dans les conclusions du préavis : le fond d'équipement touristique a octroyé 130'000.- pour cet hiver à fonds perdus et le SPECo a garanti un financement de 80'000.- à fonds perdus également. C'est la première étape et il s'agit d'un soutien plus qu'important.

Les discussions pour la deuxième étape hiver ont déjà été entamées tout comme les discussions pour un parc ludique 4 saisons pour famille et publique très large. Le fond d'équipement touristique (il s'agit des taxes de séjours et des taxes sur les résidences secondaires) a promis un versement à fonds perdu de 150'000.- pour 2016 et 2017. Actuellement, ils ont versé pour 2016 130'00.- il reste encore un montant de 20'000.- à disposition. Ils verseront les 150'000.- pour 2017 ultérieurement. La part de la commune s'élève à 40'000.-, correspondant à la couverture présumée des frais d'exploitation. Nous sommes obligés d'injecter des fonds propres. La somme totale est de 300'000.- qu'on retrouve sur les versements 2016-2017.

À savoir également que le propriétaire du terrain est très positif au développement du parc en hiver mais, pour un développement estival, c'est plus difficile puisqu'il est agriculteur et qu'il doit exploiter son terrain. La commune se tournerait alors pour les trois saisons restantes vers le parc des sports. Les terrains de tennis en dur (très peu utilisés) pourraient être une solution attractive. Les 3 saisons au centre du village sur la patinoire (y compris les vestiaires, douche, WC) avec le parc Sandoz, le bowling et le mini-golf seraient une attractivité très diversifiée qui pourrait amener du monde dans le centre du village. Monsieur le Syndic souligne encore l'excellent travail et l'aide au développement du projet de Monsieur Michel Bertholet qui a participé au développement de tous ses projets est ce à tous les niveaux.

Question: Les Alpes Valdoises 2020 avaient octroyé un certain montant pour un parc d'apprentissage, qu'en est-il?

Réponse: Il y a eu beaucoup de discussions entre la commune et le Canton. Le canton a établi plusieurs étapes (EMPD transmis au Grand Conseil), actuellement il est dans la troisième étape qui concerne les Jeux Olympique de la Jeunesse 2020. La situation du parc d'apprentissage qui nous concerne sera traitée dans une 4ème étape, ce qui veut dire entre janvier et mars 2018. C'est très contraignant pour la commune qui doit agir vite pour le développement de la phase II du parc d'apprentissage.

Christian Daenzer, municipal, nous explique à son tour les éléments suivants : dans un premier temps, il ont dû attendre l'assemblée générale de TCO pour savoir quelle était leur position suite à l'annonce de la municipalité de ne plus soutenir le site de la Braye. A la suite de cette assemblée, le 1er juillet 2017, trois groupes de travail ont été créés.

1. Groupe hiver 2017-2018
2. Groupe 4 saisons
3. Groupe financier avec les trois syndics

Des séances régulières ont été faites pour élaborer la phase 1 du projet parc d'apprentissage. L'idée était de développer au mieux la surface totale du terrain de la Landi. Actuellement, il y a le carrousel, le tapis et un fil neige. Le groupe souhaite fournir plus de possibilités de divertissement. Des discussions sont en cours régulièrement avec les écoles à la montagne de Château-d'Oex qui ont dit qu'elles seraient intéressées de venir pour les deux premiers jours d'apprentissage du ski chaque semaine sur le parc. Ils ont également pensé à investir dans un téléski pour la partie la plus pentue du terrain. Les débutants sur le tapis, les moyens sur le fil neige et les autres sur le téléski. Une piste de luge sera également prévue. Si l'enneigement le permet, une piste de fond sera tracée (1,5km) ainsi qu'un petit sentier pédestre. En face de la buvette, est prévue la pose d'un petit chalet dans lequel fonctionnera la secrétaire de l'école de ski de Château-d'Oex qui fera en même temps les entrées. La pose d'un deuxième chalet est également envisagée pour stocker du petit matériel (luges, bouées). Le parc est vendeur, il se situe à l'entrée du village. Pour le fonctionnement de l'hiver prochain, il faudra plus de neige artificielle. Ce qui est prévu dans le préavis, c'est l'enterrement des conduites d'eau pour les canons à neige sur le plat de la Landi. Actuellement, nous ne pouvons pas creuser sur les pentes étant donné que c'est un terrain agricole et qu'il faut un PPA pour le faire. De plus, les agriculteurs devront accepter une servitude d'utilisation. Bien qu'une servitude pèse sur le propriétaire, les deux propriétaires ont accepté la servitude. Le canton ne délivre plus d'autorisation sans l'accord sur le long terme de tous les participants. La gestion du parc a été attribuée à TCO parce que TCO possède les assurances et les papiers nécessaires pour la gestion du parc. C'était déjà eux par le passé qui montaient et aidaient à la gestion du parc. La municipalité s'est recommandé envers TCO que l'enneigement mécanique commence aussi tôt que possible, c'est-à-dire à partir du 1er novembre pour autant que les conditions climatiques le permettent. Les commandes de matériel pour l'enneigement ont été validées par la municipalité suite au montant reçu du fond d'équipement touristiques. Les travaux pour enterrer les tuyaux d'eau vont débuter prochainement. Les restes des travaux pourront commencer lorsque le PPA aura été validé. Entre temps, les conduites seront placées sur la colline de manière provisoire.

Michel Bertholet nous montre un plan plus technique avec les conduites qui seront enterrées cet automne ainsi que les autres conduites qui seront enterrées à la suite de l'acceptation du PPA. Le tapis existant sera totalement refait avec un changement de la bande de roulement plus une révision de l'armoire technique qui a déjà été faite, et bien faite. Il faudra également faire une fosse d'un mètre de profondeur à l'arrivée pour permettre à la neige d'être évacuée du tapis, fosse qui sera « chauffée » et fera fondre la neige à mesure pour éviter de bloquer le tapis et surtout éviter le gel.

Concernant le fil neige, le câble sera changé avec des boules plastique plus grosses donc plus agréables pour les enfants avec moins de tension sur le câble. On évite les bananes car c'est relativement dangereux pour les enfants. Le carrousel reste le même mais il sera restauré. Pour le téléski, ils sont partis sur un téléski amovible pour des raisons agricoles. On ne peut pas laisser des pylônes au milieu du pré. Ce téléski fonctionnera sur le même principe qu'un fil neige et il

aura de petites assiettes, ce qui permet de monter une pente plus raide en se fatiguant moins. On peut lever le téléski avec un système hydraulique en fonction de la couche de neige. On ne peut pas le poser où l'on veut : on doit avoir une petite cuvette naturelle pour tendre le câble. Le terrain ne nécessite pas de modification à ce sujet. La piste de luge sera montée avec des engins ou des bottes de pailles pour que les enfants soient guidés et que les luges ou bouées utilisées restent à l'endroit prévu. Le Big Air Bag sera utilisé également lors de moments forts, soirées spéciales, vacances, etc.

Pour le festival international de ballons, on doit couvrir le tapis avec des planches ce qui représente un gros travail : enlever le fil neige, enlever les décorations, les animations et finalement enlever les assiettes en espérant pouvoir laisser la motrice. Des discussions sont en cours avec TCO et le FIB. Plus on installe du matériel, plus on doit démonter pour le FIB. Le démontage est toujours délicat en raison des engins, piquets, filets, ... qui sont pris dans la neige et la glace.

Question: Si on attend du monde les utilisateurs respecteront-ils le parking ou ce sera au bon vouloir des gens?

Réponse: Pas d'amélioration pour cette année. Pour l'avenir, la municipalité serait prête à envisager un démontage de la rampe côté sud du bâtiment de la Landi. Le silo à sel risque lui aussi de disparaître. Le fait de démonter la rampe laisserait plus de place pour tourner.

Question: Le fait de démonter la rampe va t'il permettre réellement de gagner plus de places de parc?

Réponse: les discussions avec les groupes de travaux sur le sujet avancent. La buvette doit être refaite prochainement vu son état de plus en plus vétuste. L'idée de faire une buvette amovible est envisagée. Une réflexion est également en cours pour faire des places de parc le long de la route cantonale.

Question: N'est-il pas dangereux d'avoir deux endroits différents pour le parc 4 saisons. Les gens auront-ils du mal à s'y habituer?

Réponse: Le fait de faire le parc printemps-été-automne au centre du village permet de valoriser le mini-golf, le parc de jeu (Sandoz) et le bowling. Sans oublier le restaurant de la patinoire avec ses accès possibles pour les douches, les WC et les vestiaires.

Question: Les gens qui feront de la luge, pourront-ils prendre le téléski?

Réponse: Malheureusement non. La seule possibilité serait de mettre un tapis roulant ce qui n'est pas prévu pour le moment. Très coûteux et encombrant.

Question: Lors des hivers précédents, plusieurs petits incidents régulier se sont produits. Y a-t-il une possibilité de séparer piste de montée, piste de descente et piste de luge?

Réponse: Pour l'heure, les modules ont été prévus avec assez d'espace, ils vont regarder pour des filets de sécurité. Les lugeurs et les skieurs seront clairement séparés. La partie raide sera réservée aux bons skieurs.

Question: Qu'est-il de prévu pour l'animation, l'animation nocturne ainsi que les ambiances durant la saison?

Réponse: La responsabilité a été donnée à TCO et à l'ESSS. La surveillance du Big Air Bag sera à la charge de TCO. L'animation sera gérée entre l'ESSS et l'office du tourisme. Durant le FIB et les haute périodes, l'Office du Tourisme organisera des vols captifs. 83 jours d'exploitations sont prévus, 3h par jour une personne du TCO sera sur place pour la mise en place du parc, le déneigement, le contrôle des boxes etc en collaboration avec les tenanciers de la buvette. Les animations nocturnes seront gérées par l'Office du tourisme et l'ESSS: Soirées nocturnes fixées à l'avance, soirée à thème, etc.

Question: Pensez-vous que l'office du tourisme, l'ESSS et TCO pourront travailler ensemble?

Réponse: Oui bien-sûr. La volonté est présente pour le bien des hôtes et de la région. L'ESSS est l'utilisatrice principale mais ne s'occupe pas forcément de la gestion. La gestion revient à TCO. Tout le monde a envie et tire à la même corde. Cet hiver sera un hiver test. La commune a mis toutes ses forces dans le projet. Pays-d'Enhaut Tourisme est intervenu avec ses idées et son budget ce qui n'était pas prévu à l'avance. Cela dit, c'est une très bonne chose pour tous les artisans de ce parc. La volonté est de travailler et de faire les choses bien ensemble!

Tous les investissements qui ont été et qui vont être faits pour cet hiver font partie de la phase II. Ces engins sont prévus pour durer. Les emplacements ont été visités, testés et mesurés par TCO et l'ESSS afin d'utiliser au mieux la totalité du terrain. La partie derrière est également intéressante. Une étude est en cours.

Question: Pouvons-nous enterrer les tuyaux sur la parcelle communale comme ça?

Réponse: Oui parce que ce n'est pas un terrain agricole. Cependant, en ce qui concerne la pente du terrain, le propriétaire agricole aurait été d'accord pour les fouilles sur son terrain déjà cette année.

Question: Y a-t-il des transports prévus ou un arrêt du car postal à proximité du terrain?

Réponse: Rien n'est prévu pour le moment.

Question: Y aura-t-il du matériel de ski à louer sur place? D'où viennent les deux petits chalets?

Réponse: Les deux chalets appartiennent à Jean-Louis Rossier. Ils sont facilement transportables. Ce sera un essai durant le premier hiver. On ne pourra pas louer de skis dans ces deux petits chalets, la municipalité préfère encourager la prise de matériel chez les commerçants du village. Une collaboration avec la Cheneau pour le prêt des bouées et des luges a été entamée, un montant a été prévu pour du petit matériel.

Question: Qui va gérer les entrées et les tarifs du parc?

Réponse: Durant les périodes creuses, ce sera la buvette comme actuellement. L'ESSS ne s'en occupera que dans les moments forts pour décharger la buvette. Durant les vacances, un jeune viendra pour la vente, l'animation et l'aide à la préparation du parc.

Question: Le parc sera t'il complètement clôturé ou non?

Réponse: Un peu les deux... Un des petits chalets sera posé sur la place en gravier devant la buvette pour les entrées. Il y aura un portique avec les informations et les tarifs indiqués dessus. Cela devrait inciter les gens à passer par là pour payer l'entrée. Le personnel se promènera sur le terrain pour contrôler et encaisser ceux qui auraient passé ailleurs.

Budget et finances:

Le budget a été établi en fonction des chiffres estimatifs de l'ESSS, tout en sachant que les années dernières, les heures du personnel pour la neige ou autre n'ont pas toutes été facturées, merci à l'ancien directeur de l'ESSS Pierre-François Mottier pour son travail et son dévouement. Les années précédentes, TCO donnait une subvention à l'ESSS de 4500.- en plus de l'aide au montage. Maintenant, ils ont tout calculé au plus précis possible! Le budget a pris en compte les heures totales du personnel pour l'hiver à venir. Ils ont gardé le même montant d'entrées que l'an dernier. Le montant total des entrées avait rapporté 10'000.-. Ils espèrent bien entendu plus mais pour un début ils ont planché sur une base minimale. La municipalité a demandé à TCO de ne pas dépasser le montant fixé de 40'000.- maximum en disant qu'on doit faire plus étant donné que le parc sera plus grand et plus attractif. Le FIB participe comme habituellement au financement de la neige artificielle. Il y aura à la Landi deux gros canons à neige qui sont

propriétés de l'ESSS ainsi qu'une perche qui sera mise à disposition par TCO (cette perche n'est pas utilisée à la Braye). La tour de refroidissement suffit pour refroidir l'eau pour que les trois canons puissent fonctionner ensemble.

Question: Quel machine à pister sera utilisé à la Landi?

Réponse: La machine actuelle, une Pisten-Bully 270. En ce qui concerne la piste de ski de fond, TCO possède une Pisten-Bully 160 avec les traceurs, la machine pourra être descendue afin de tracer la piste.

Question: Etant donné que la Braye sera ouverte cette hiver, Michel Bertholet êtes-vous prêt à tout gérer?

Réponse: Oui, je serai à même de tout gérer. Évidemment ce sera une grosse charge, il sera nécessaire de déléguer une partie du travail à quelqu'un de compétant. Les années précédentes, je gérais déjà la technique de la Landi en gérant la Braye. Il faut mettre quelqu'un pour gérer la mise en place du parc, le déblaiement afin que le jardin des neiges soit accueillant et joli.

Question: Dans le même sens que la dernière question, le parc et la Braye seront-ils gérés différemment?

Réponse: Oui bien entendu du mieux possible. Une comptabilité sera tenue séparément entre la Braye et le parc. Les budgets, les heures, le personnel et les achats seront séparés du mieux et du plus précis possible. Les comptes seront rendu à la commune et au SPECo précisément et de manière détaillée.

Question: Au niveau du budget, on parle d'un excédent de charges de 40'000.-. Estimez-vous que ça risquerait d'être une charge récurrente à l'avenir? La commune doit s'attendre à mettre régulièrement de l'argent sur ce jardin?

Réponse: La commune devra mettre quelque chose. Par le passé, la commune a déjà dû injecter 20'000-25'000 dans le parc. La municipalité voit le parc comme un magnifique coup de pub pour Château-d'Oex et le Pays d'Enhaut. Le but n'est pas d'augmenter les prix mais d'encourager les gens à venir pour que ça face une bonne publicité. La municipalité espère que ce soit moins que 40'000.- annuellement. Arriver à 0.- sera quand même difficile si on veut garder des tarifs corrects entre 5 et 8.-. L'an passé, un abonnement pour la semaine ou pour la saison a été mis en place. Principe apprécié de la population, principe qui sera maintenu. Les recettes sont basées sur la saison dernière.

Question: Au niveau du total des produits, ce qui provient du FIB, représente plus de la moitié du budget des recettes. Avez-vous fais une analyse de ce côté-là? Estimez-vous qu'il y a un risque d'avoir une dépendance aussi importante du FIB ou ce n'est pas un problème?

Réponse: Le FIB ne peut avoir lieu sans la neige artificielle. Il faut garantir les neuf jours du festival. Par conséquent on n'a pas le choix, il faut tout enneiger le terrain en même temps que le parc. Le directeur du FIB est d'accord de continuer cette collaboration pour autant qu'on lui fournisse la neige demandée pour la semaine du festival. Avec les installations qui seront mis en place pour la fabrication de la neige, on devrait gagner du temps et de la quantité. Le début de l'enneigement artificiel pour le parc et le FIB, commencera le 1er le novembre si les conditions le permettent. Dans les 16'000, sont compris la fabrication de la neige et le terrain roulé prêt pour le fête. Les 6000.- de la machine à pister c'est ce que le FIB demande. C'est à dire que tous les jours après la manifestation, le terrain doit être roulé ainsi que les parcs spécialement du côté du Berceau.

Question: Pour quelle raison un montant est alloué pour l'entretien des WC?

Réponse: Le point a été rapporté que les WC du Landi n'étaient pas toujours propres. La somme allouée est pour ceci. Dorénavant les WC seront accueillants et propres tous les jours!

Question: La pose de panneaux solaires a-t-elle été prévue?

Réponse: La surface est trop petite pour que ce soit valable. Si quelque chose est étudié ça sera pour la phase II

Le syndic nous annonce une modification pour le « décide » point qui sera modifié au moyen d'un amendement municipal.

Les membres de la commission n'ayant plus de question à adresser à la municipalité ainsi qu'à M. Michel Bertholet directeur de Télé-Château-d'Oex SA, M. Raymond Vuadens prend congé et remercie MM. Charles-André Ramseier Syndic, MM Christian Daenzer et François Jaquillard municipaux ainsi que Monsieur Bertholet pour les informations fournies.

Les membres de la commission poursuivent la discussion.

Quelques questions et interrogations se posent autour de la table.

L'animation va-t-elle bien fonctionner entre TCO, ESSS et OT?

L'entente entre les trois entités sera-t-elle bonne et durable?

Un sérieux problème d'accueil a été relevé à plusieurs reprises à TCO que ce soit au départ de la cabine, à Pra Perron, ou sur une installation.

La commission demande un accueil plus qualifié, plus serviable et plus poli à l'avenir de la part du personnel qui travaillera sur le parc, il en va de la réussite du projet.

En conclusion, pour que ce parc ait du succès la commission vous rend attentifs aux points suivants;

Il faut impérativement

- Un accueil de qualité
- Une séparation entre skieurs et lugeurs
- Une animation variée, régulière et intéressante
- Une bonne entente doit être maintenue entre TCO, ESSS et OT
- La locations pour le matériel des sports d'hiver se fasse dans les commerces du village
- Une distinction entre le parc d'apprentissage et la Braye maintenue

DECISION

Les membres de la commission vous recommandent par 4 oui et une abstention d'accepter le préavis N° 13/2017

Le rapporteur, Yves-Julien Delessert

